



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais  
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 18 novembre 2021**

**Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX ; MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, COULON, GUERINET, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

**Autres personnalités :** Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme PELHATE, Conseillère départementale, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret.

**Absents excusés :**

**Bureau :** MM. BARJONET, BRISSON, CIRET, GAURAT.

**Autres personnalités :** Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme REYT, Conseil régional, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 14 octobre 2021 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : Examen des dossiers de demande de subvention ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : proposition d'inscription de nouvelles mesures ;
- Suite des échanges autour de l'implantation d'une légumerie à l'échelle du PETR ;
- Retour sur la présentation des PTRE ;
- Clauses d'insertion dans les marchés publics : échanges autour d'une démarche à l'échelle du PETR, en lien avec les actions GPEC T ;
- Affaires diverses.

Après avoir salué les élus, et les remerciant de leur présence, Mme BEVIERE accueille M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret.

Elle excuse Mme la Sous-préfète, représentée par Mme BLECHET, Secrétaire générale.

Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus :

M. BRISSON donne pouvoir à M. BOURGEOIS.

M. GAURAT donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du Bureau du 14 octobre 2021**

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : dossiers CRST (dossier isolation de la mairie de St Loup des Vignes et avis de principe pour le projet LED de Pithiviers), échanges autour de la création d'une légumerie et préparation du Comité syndical (PTRE, Décision Modificative n°1, validation du PCAET et concertation Leader).

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**- « Travaux d'accessibilité de la mairie de Chilleurs-aux-Bois ». Commune de Chilleurs-aux-Bois.**

Le diagnostic technique sur l'accessibilité de la commune de Chilleurs-aux-Bois a été réalisé en mai 2015 par le cabinet d'études SOLEUS. Il a permis de relever les points nécessitant des travaux afin de répondre aux obligations de la loi handicap du 11 février 2005.

La fiche détaillée concernant le site de la mairie indique les manques et les aménagements prioritaires nécessaires :

- Cheminements extérieurs menant à la mairie depuis la voirie ne sont pas accessibles à tous ;
- Place de stationnement adaptée à créer ;
- Problématique d'accès au bâtiment ;
- Problématique de circulations intérieures ;
- Problématique de circulations aux étages ;
- Revêtements de sols ;
- Portes et portiques sas ;
- Dispositifs d'accueil et équipements et dispositifs de commande ;
- Sanitaires ;
- Signalétique intérieure.

Sur la base de cet audit, plusieurs postes de travaux ont été réalisés entre 2017 et 2019, à savoir :

- Réhabilitation bloc sanitaire en sanitaire PMR
- Poignée PMR
- Déplacement 2 radiateurs pour ouverture de 2 portes donnant sur futur ascenseur PMR
- Alimentation ascenseur
- Fourniture et pose ascenseur PMR
- Divers aménagements PMR
- Porte aluminium PMR
- Petits travaux de maçonnerie pour pose porte PMR
- Travaux maçonnerie pour ascenseur PMR
- Divers travaux de peinture liés pose ascenseur.

Le coût HT du projet s'élève à 57 359,53 €€.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 50 142,23 € ;

La subvention régionale demandée est de 10 000,00 €, soit 20 %.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

Le second projet présenté est celui de la commune de Pithiviers, pour la rénovation de son éclairage public, projet pour lequel le Bureau du 14 octobre avait donné un avis de principe favorable.

La Région Centre-Val de Loire ayant donné son accord pour une bonification du taux d'intervention régionale de 18,8%, le dossier est revu aujourd'hui, pour avis.

**- « Travaux de rénovation de l'éclairage public de Pithiviers - programme 2019-2022 ». Commune de Pithiviers.**

La Commune de Pithiviers poursuit la modernisation de son éclairage public. Il s'agira ici de l'avant dernière étape du développement de la technologie LED sur l'éclairage public communal.

Pour rappel, la commune de Pithiviers avait bénéficié de dotation de l'Etat via la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), à cette époque, pour des investissements mis en œuvre en 2017 (165 points lumineux, représentant 15% du parc).

Comme l'ont démontré les travaux précédents, le programme de rénovation permettra de réduire considérablement la consommation d'énergie de l'installation d'éclairage public, grâce à la rénovation de luminaires vétustes et énergivores par des luminaires LED (plus de 1 000 points lumineux à rénover).

Pour mémoire, les 165 points rénovés en 2017 ont permis une économie de 656 883 kwh (63% d'économie), soit l'équivalent de 59 Tonnes/an de CO<sup>2</sup>.

La consommation sera réduite de plus de 50% en moyenne, car les points lumineux seront associés à des horloges astronomiques. Ces derniers équipements permettent de réduire l'intensité lumineuse lors des horaires de faible passage, soit de 23h à 5h.

A l'issue des différentes phases, soit jusque 2023, l'objectif est de se doter d'un éclairage public performant pour éclairer juste, maîtriser les besoins, maîtriser la qualité et l'énergie, sur 100% du parc éclairage public.

Des Certificats d'Economie d'Energie seront par ailleurs mobilisés, via la convention passée avec le PETR et un partenaire lié à ESSO. Ces primes CEE sont estimées à 32 037 € (programmes 2020 et 2021 uniquement).

Coût HT du projet : 1 110 358,83 €

Coût HT éligible : 1 110 358,83 €

Subvention régionale avec bonification : 542 000,00 € (48,8 %), soit 100% de la dotation réservée à Pithiviers, dont transfert de 250 000 € depuis la mesure n°23 « Espaces publics » validé lors du Plan de Relance COVID.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

Pour information, Mme BEVIERE indique que le solde du CRST 2016-2022, après ce Bureau, est de l'ordre d'1 000 000 €.

Il est très probable que le projet de MSP du Malesherbois soit plutôt orienté sur le prochain CRST 2022-2028. Dès lors, il y a un intérêt pour faire remonter les éventuels projets auprès du PETR, qui analysera leur faisabilité et leur éligibilité.

Les élus de la CCPNL évoquent un besoin de rénovation de la toiture du gymnase de Bazoches-les-Gallerandes.

Les élus de la CCDP évoquent un projet de bâtiment pour y accueillir des activités périscolaires à Chilleurs-aux-Bois. Le projet, prévu en 2022-2023, pourrait être avancé dans le temps.

### **Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : proposition d'inscription de nouvelles mesures**

Afin de limiter au maximum le délai entre le CRST actuel et le suivant, pour la période 2022-2028, Mme BEVIERE indique que le PETR souhaite organiser courant décembre, les premières réunions de concertation, notamment avec les trois EPCI membres.

En amont, plusieurs mesures pourraient être ouvertes ou élargies ; les propositions reposent pour partie sur les rendez-vous que l'agent de développement a pu faire auprès des élus et des partenaires.

- Elargissement de la mesure n°35-3 « éclairage public ».

Compte-tenu d'une forte demande, notamment de la part de communes non éligibles aux aides du SIERP, il est proposé d'élargir les maîtres d'ouvrage éligibles. Jusque-là, seule la commune de Pithiviers était éligible à cette mesure.

**Les élus du Bureau sont favorables à l'élargissement des maîtres d'ouvrage.**

M. BRUNEAU, Président du SIERP, indique que les aides forfaitaires du syndicat pourraient être augmentées dès 2022. Les aides porteraient sur les éclairages de la voie publique mais aussi sur les éclairages intérieurs. La réflexion est également en cours pour aider les investissements liés aux bornes de recharge pour véhicules électriques.

M. GAUDET fait part du schéma départemental de déploiement de bornes de rechargement.

- Financement des véhicules électriques et des bornes de rechargement.

Mme BEVIERE revient sur les aides TEPCV qui, à l'époque, avaient favorisées l'acquisition de véhicules. L'effet levier des subventions est évident. De ce fait, il est proposé d'intégrer cette nouvelle mesure au prochain contrat. Cette mesure existe sur d'autres territoires, donc il n'y a pas de problématique sur ce point pour la Région.

**Les élus du Bureau sont favorables à la création de la mesure.**

- Elargissement de la mesure n°34 : ajout de variateurs de puissance pour un usage agricole.

David VOYER indique qu'à travers la démarche CEE, plusieurs variateurs de puissance ont été installés sur des pompes d'irrigation agricole. Les estimations (confirmées à l'usage) permettent une réduction importante sur les besoins énergétiques ; ces réductions se traduisent par une diminution réelle des GES, de l'ordre d'1,6 T pour un variateur installé pour 6 rampes. En parallèle, l'agriculteur augmente la rentabilité de son exploitation, en réduisant ses coûts induits, selon ce même exemple, d'environ 3 000 €/an.

Ces variateurs jouant sur les émissions de GES du territoire, et non pas sur la consommation d'eau, il est proposé l'ajout de ce type de matériels à la mesure 34.

**Les élus du Bureau sont favorables à l'élargissement des investissements éligibles.**

- Introduction d'une bonification pour les marchés publics intégrant des clauses d'insertion pour des projets inférieurs à 500 000 € (montant de travaux).

Mme BEVIERE cite l'exemple récent du collège de Dadonville, en maîtrise d'ouvrage départementale, pour lequel des bilans chiffrés ont pu être faits après travaux.

Le projet a comporté 25 329 heures de travail clausées, dont près de 41% faites par des habitants du Pithiverais.

Les typologies de public, de contrat et de niveaux de qualification concernés sont ensuite illustrées.

Plusieurs objectifs sont visés à travers cette bonification, dont le développement de l'employabilité des habitants, et de l'activité économique. Cela permettrait aussi de donner une image positive au territoire. En parallèle, à travers la GPEC T, le PETR pourrait accompagner les entreprises à monter en compétences ou à répondre à des appels d'offres intégrant des clauses.

Le partenariat avec la Maison de l'Emploi d'Orléans sera à consolider.

M. BOURGEOIS indique que sur le fond, l'idée est intéressante, mais que des difficultés de recrutement par les entreprises sont souvent relevées.

M. GAUDET indique qu'une réflexion est en cours au Département, afin de réinternaliser les compétences liées aux clauses d'insertion.

**Après échanges, le Bureau se prononce favorablement à cette bonification, dans la mesure où l'intégration de clauses dans certains marchés n'est pas contraignante et qu'elle est basée sur du volontariat.**

- Financement des rénovations sur des bâtiments inscrits ou classés.

Rapidement, cette piste est écartée, à la fois parce que cela pourrait représenter une masse très conséquente de dossiers, les prévisions faisant déjà état d'une enveloppe du CRST probablement insuffisante, et que d'autre part, la Région est opposée à ce type de financement.

M. GAUDET relate les difficultés liées au contrat entre la Région et le Département. Celui-ci, d'environ 17 600 000 € sur 6 ans, a été prolongé d'un an.

Le prochain contrat, de 3 ans, aurait une dotation inférieure.

Mme BEVIERE fait état d'une réflexion, avant les élections de 2021, de la Région, pour faire évoluer les CRST, mais qu'à ce jour, il pourrait rester identique à celui en cours.

La réunion organisée le 22 novembre à la Région par l'A3P (association régionale des Pays et des Pôles) pourrait apporter un élément de réponse, puisqu'une rencontre avec M. ROULLET, Vice-président chargé de l'Aménagement du Territoire y est programmée.

#### **Suite des échanges autour de l'implantation d'une légumerie à l'échelle du PETR**

Mme BEVIERE rappelle que ce sujet avait été évoqué au dernier Bureau d'octobre. Elle relate par ailleurs la visite organisée à l'occasion de l'inauguration du projet de légumerie porté par l'association l'APAGEH dans le Montargois.

Si les élus du PETR le souhaite, une visite sur site pourra être envisagée.

En amont, une étude de faisabilité avait été confiée à la Chambre d'agriculture du Loiret.

Ce type de projet ne nécessite pas d'investissement matériel important, à contrario d'une cuisine centrale. Dans le cas de l'exemple du Montargois, les légumes sont achetés par la légumerie en direct auprès des agriculteurs, puis revendus après transformation ; les clients sont essentiellement des collectivités, pour leur restauration scolaire, dans cette phase initiale.

M. GAUDET explique le fonctionnement de la légumerie créée à Orléans, la SOGERES, qui alimente la plupart des cantines de la Métropole. L'intention est d'intégrer les 13 collèges du Département, à terme.

M. POINCLOUX fait part de la réflexion en cours avec le Pavillon des producteurs, également dans la Métropole, pour en améliorer son fonctionnement.

Mme DAUVILLIERS souhaite que le projet de légumerie soit étudié en tenant en compte les cantines centrales existantes ou en étude.

**En conclusion des échanges, les élus du Bureau se disent favorables à une étude de faisabilité, si celle-ci peut être financée via le Plan de relance ou le CRST.**

#### **Retour sur la présentation des PTRE**

Mme BEVIERE rappelle que ce sujet avait été évoqué au dernier Comité syndical du 14 octobre, à l'initiative de Mme la Sous-préfète.

Il avait alors été souligné la nécessité de définir l'organisation locale, en complémentarité avec les démarches d'OPAH.

Mme DAUVILLIERS rappelle qu'au niveau de la CCPG, 1 agent est chargé de l'animation de l'OPAH, et que ses missions se rapprochent en partie d'une PTRE, le conseil n'étant pas apporté qu'aux seuls bénéficiaires des fonds de l'ANAH.

M. BRUNEAU indique que l'OPAH de la CCDP et l'OPAH-RU de Pithiviers vont bientôt démarrer. 1 référent commun est en cours de recrutement. Il est envisagé le même fonctionnement que sur la CCPG.

Un guichet unique serait bien entendu plus visible.

Après échanges, les élus confirment que l'animation des OPAH/PTRE doit rester à l'échelle des intercommunalités.

**Clauses d'insertion dans les marchés publics : échanges autour d'une démarche à l'échelle du PETR, en lien avec les actions GPEC T**

Ce point de l'ordre du jour a été abordé précédemment sur le sujet du CRST 2022-2028.

**Affaires diverses**

- Réunions de concertation pour l'élaboration du futur CRST 2022-2028.

Les dates proposées sont :

. 20 décembre à 10h pour la CCPG

. 20/12 à 14h pour la CCPNL (avec option sur le 13 décembre matin)

. 21/12 à 14h30 pour la CCDP.

Le PETR se charge de faire les invitations dans les meilleurs délais, en demandant aux EPCI de les faire suivre auprès de leurs conseillers communautaires.

- Date du prochain Bureau.

Il est proposé le jeudi 16 décembre à 17h30. Pour celui de janvier, il est proposé le jeudi 13 janvier à 17h30, car il s'agit de la date limite pour rendre un avis sur une démarche de PLU.

- Journées spéciales vaccination.

Mme BEVIERE indique que 2 journées spéciales de vaccination sont organisées à la Salle Chantoiseau de Pithiviers le 28 novembre et le 12 décembre, de 9h à 18h.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h05.

**Monique BEVIERE, Présidente**